

« Ainsi a esté convenu et accordé. . . . . »

« Faict et passé aud. Lyon, dans led. Hostel de ville, après midy, le vingt septième jour de novembre mil six cent cinquante neuf, présens M<sup>e</sup> Claude Deberc, mandeur de lad. ville, et M<sup>e</sup> Charles Renaud, n<sup>re</sup>, et Clément Jasserant, cleric aud. Lyon, tesmoins qui ont signés avec lesd. sieurs prévost des marchans et eschevins et lesd. sieurs Panthot et Blanchet, soyt scellé (1). »

*Signé* : LASALLE, DUGAS, Hugues ANDRÉ,  
 MAZENOD, ROUGIER,  
 PANTHOT, T. BLANCHET, RENAUD,  
 DEBERC, JASSERANT,  
 JASSERANT, n<sup>re</sup> royal.

DOCUMENT N<sup>o</sup> IX*Marché pour le grand escalier de l'Hôtel de Ville.*

« Cedde de priffaict pour la peinture de la voulte du grand degré de l'Hostel de ville, passé par messieurs les prévost les marchans et eschevins à s<sup>rs</sup> Germain Panthot et Thomas Blanchet, m<sup>es</sup> peintres, du 30<sup>e</sup> aoust 1661.

« Pardevant n<sup>re</sup> royal à Lyon soubz<sup>né</sup> et en présence des tesmoins après nommez, furent présens messire Hugues de Pomey, seigneur de Rochefort, les Sauvages et Rancé, con<sup>er</sup> du Roy en ses conseilz, prévost des marchans ; nobles Jacques Michel, seigneur de la Tour de Champs ; Barthelemy Ferrus, con<sup>er</sup> de Sa Majesté, con<sup>eur</sup> des rentes provincialles en la généralité de Moulins, Dominique de Ponsainpierre et Roman Thomé, bourgeois, eschevins de lad. ville et commt<sup>e</sup> de Lyon, lesquels de leur gré esd. qualitez de prévost des marchans et eschevins ont baillé et baillent par ces présentes à marché et priffaict, à sieur Germain Panthot, m<sup>e</sup> peintre ordinaire de lad. ville et à sieur Thomas Blanchet, aussy m<sup>e</sup> peintre, joinct avec luy, présens et acceptans, assavoir de peindre à huille la voulte et toute la circonférence et

---

(1) Archives de la ville de Lyon, minutes de M<sup>e</sup> Jasserant, 3<sup>e</sup> volume, fo<sup>o</sup> vllii.